

la Banque avait accordé 376 prêts au total de 7,738 millions (É.-U.) dans 64 pays ou territoires. De cette somme, 5,853 millions (É.-U.) avaient été déboursés, et 2,481 millions avaient été remboursés à la Banque ou vendus à d'autres portefeuillistes. Jusqu'à ce moment-là, la Banque avait utilisé ou avait pu prêter environ 1,704 millions à même le capital versé, y compris le plein montant de 75 millions de la quote-part du Canada.

Société financière internationale.—La Société, affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a pour fonction de favoriser le développement de l'entreprise privée de production en engageant ses propres fonds conjointement avec des capitaux privés. Elle joue le rôle de bureau central en coordonnant les occasions de placement et les offres de capital privé et en facilitant le recrutement d'administrateurs compétents, quand on ne peut en trouver sur place pour la réalisation d'un projet donné. Le Canada a versé \$3,600,000 au capital de la Société, qui est de 99 millions de dollars américains.

Association internationale de développement.—L'Association (AID), elle aussi affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a été fondée en septembre 1960 dans le dessein de faire face à la situation créée par le nombre accru de nations peu développées dont les besoins en capitaux étrangers dépassent leurs moyens d'assurer des emprunts classiques. A cette fin, l'Association consent aux pays en cause des prêts à des conditions plus faciles et moins onéreuses pour leur balance des paiements que celles des prêts ordinaires. Les crédits accordés jusqu'ici l'ont été pour une période de 50 ans et ne portent pas intérêt. Au 31 mars 1964, les souscriptions payées s'élevaient à 986 millions de dollars américains, dont 767 millions payables en convertible (y compris la part canadienne de \$37,800,000 (É.-U.)). Les autres contributions à verser de 1965 à 1968 (sous réserve d'une autorisation législative) s'établiront à 750 millions de dollars américains, dont \$41,700,000 seront fournis par le Canada. L'AID, qui a commencé à fonctionner en novembre 1960, a consenti ses premiers crédits destinés au développement en mai 1961. A la fin de mars 1964, elle avait consenti 50 prêts, d'une valeur globale de \$604,350,000 à 20 pays de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'hémisphère occidental. De cette somme, il avait été déboursé 160 millions.

Organisation de l'aviation civile internationale.—L'Organisation (OACI), qui a son siège à Montréal, est la seule institution spécialisée des Nations Unies dont l'administration centrale se trouve au Canada. Le Canada fait partie du Conseil, composé de 27 nations, siégeant presque continuellement à Montréal.

Organisation internationale du travail.—L'Organisation (OIT) se rattachait au début (1919) à la Société des Nations; elle est devenue institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Elle réunit des représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 110 États membres qui s'efforcent de faire régner la justice sociale et d'améliorer les conditions de travail et d'existence dans toutes les parties du monde. A ces fins, de nombreuses réunions ont lieu chaque année, y compris la Conférence internationale du travail qui se tient à Genève en juin. L'OIT se charge de l'exécution d'un certain nombre de programmes techniques que finance le Fonds spécial des Nations Unies. Elle dirige aussi le Programme élargi d'assistance technique et d'autres programmes de formation qui émanent à son budget ordinaire.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.—Le Canada, à titre de membre de l'Organisation (O.I.C.N.M.), dont le siège se trouve à Londres, a été représenté aux sessions ordinaires du Conseil qui ont eu lieu à Londres en 1963 et à la Troisième Assemblée de l'Organisation, qui a eu lieu en octobre 1963.

Fonds monétaire international.—Le Fonds, établi à la suite de la Conférence de Bretton Woods en 1944, a commencé à fonctionner en 1945. Il fournit les rouages nécessaires à la consultation et à la collaboration internationales pour tout ce qui a trait aux problèmes de la monnaie, des paiements et du change. Il poursuit, entre autres choses, la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un mode